

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-15.250-0007461.2025.006				I.2 Type d'Opérateur ☒ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs	
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs				I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle	
	Nom BRASSERIE DE LA PLEINE LUNE				Autorité BUREAU ALPES CONTROLES (FR-BIO-15)	
	Adresse 10 rue Gustave Eiffel 26120 Chabeuil				Adresse 3, impasse des Prairies , 74940, Annecy-le-Vieux	
	Pays France Code ISO FR				Pays France Code ISO FR	
I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs						
• Préparation • Distribution / Mise sur le marché						
I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production						
• (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques – production biologique avec une production non biologique						
Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.						
I.7 Date, lieu				I.8 Validité		
Date 15 septembre 2025 15:36:04 +02 (Europe/Luxembourg)		Nom et signature BUREAU ALPES CONTROLES		Certificat valable du 15/09/2025 au 31/12/2025		
Lieu Annecy-le-Vieux (FR)						

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits		
	Nom du produit		Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Biere blanche Pierre de Lune / Perle de Lune		Biologique
	Biere blonde L'Universelle / Lunanime		Biologique
	Biere blonde Gens de la Lune		Biologique
	Biere blonde Mega Moon		Biologique
	Biere ambree Lunik / Lunaire		Biologique
	Biere Aubeloun		Biologique
	Biere lune et l'autre (biere de printemps)		Biologique
	Biere La Conteuse de Lune (biere d'ete)		Biologique
	Biere Comete (biere d'hiver)		Biologique
	Biere Lager des Etoiles		Biologique
	Biere Sylvester Stalune		Biologique
	Biere Lunieme Triple		Biologique
	Biere Lune Sure Drome Passion		Biologique
	Biere Lunaski		Biologique
	Biere Chinook		Biologique
	Biere Mille Sabords		Biologique
	Biere Moonshine		Biologique
	Biere Wicca		Biologique
	Biere Lune et Sens		Biologique
	Biere Mountsi		Biologique
	Biere Sysigie		Biologique
	Biere Malthuzard		Biologique
	Biere Malthuzard lager		Biologique
	Biere Hina		Biologique
	Biere Demolition Moon		Biologique
	Biere Mulune		Biologique
	Biere Must		Biologique
	Biere Pleine Bulle		Biologique
	Biere Poussiere de Lune		Biologique
	Biere Snake Revenge		Biologique
	Biere Mini Aubeloun		Biologique
Biere Aluner le Feu		Biologique	
Biere Moonface Santa		Biologique	
Biere Kid Cinnamon		Biologique	
Biere Titania		Biologique	
Eclipses		Biologique	
Esprit de Biere Cyllene		Biologique	
Eclipses		Biologique	
Limoonade		Biologique	
Limoonade Gingembre		Biologique	
Malts, houblons et sucre		Biologique	
II.2 Quantité de produits			
II.3 Informations sur les terres			
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs			
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées			
Activité	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5		
Préparation	Prestation a facon : fabrication de bieres Process conforme au mode de production biologique	• Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées	

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848
	II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant
	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0539.pdf
	II.9 Autres informations

DÉLIVRÉ